

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

06

2022

62

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 septembre 2022
Convocation du : 22 septembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 24

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

INTERCOMMUNALITE : Adhésion de la CCMP au Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMTAML)

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Joël Aubernon, Annick Pantel, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Franck Longin, Sophie Gaguin, Harris Reneman, Philippe Casamayor, Jean-Pierre Cottaz.

Représentés :

Annie Maciocia a donné procuration à Caroline Terrier
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Lionel Chevrolat a donné procuration à Sergio Mancini
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Bertrand Vermorel
Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz
Elodie BreLOT a donné procuration à Christine Perez

Absents : Anne-Sophie Rampon, Anne Le Guyader, Cyril Langelot

Secrétaire de Séance : Véronique Cortinovis

Vu les articles L.5211-5 et L. 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la nécessité de délibérations concordantes, dans un délai de trois mois, de la part des Conseils Municipaux des communes membres d'un EPCI, se prononçant dans les conditions de majorité requise pour sa création,

Vu la délibération communale 04-2021-27 du 03 juin 2021, approuvant la prise de compétence « Organisation de la Mobilité au sens de l'article L.123-1-1 du livre II titre III du Code des Transports » par la CCMP,

Vu la délibération D-20220621-055 de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau en date du 21 juin 2022, approuvant l'adhésion de la CCMP au Syndicat des Mobilités des Territoires de L'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMTAML),

Considérant qu'à défaut de délibérations concordantes des communes membres de la CCMP, la décision sera réputée favorable,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la CCMP, acteur public compétent pour l'organisation de la mobilité sur son périmètre, s'est vu confirmer, dans le cadre de la loi d'orientation des Mobilités (loi LOM), sa nouvelle compétence territoriale « Organisation de la Mobilité au sens de l'article L.123-1-1 du livre II titre III du Code des Transports ».

Parallèlement, le Syndicat des Mobilités des Territoires de L'Aire Métropolitaine Lyonnaise pilote, dans le cadre de ses compétences, les projets suivants :

- Démarche Multitud', l'entrepôt des données des réseaux de transport permettant le fonctionnement du calculateur d'itinéraire régional Oûra
- Elaboration d'un schéma de covoiturage sur l'ensemble de l'aire métropolitaine lyonnaise pour mailler les actions et aménagements en faveur de sa promotion
- Coordination des politiques de mobilité (Plan d'Actions Intermodalité 2019-2021)
- Etude des conséquences de la mise en place d'un éventuel RER métropolitain (prospective)

L'adhésion à ce syndicat permettrait d'échanger entre Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM), de bénéficier d'une expertise et notamment d'envisager la tarification multimodale zonale T-libr', qui permet aux voyageurs de circuler sur tous les réseaux de transport des collectivités membres du SMTAML grâce à un seul titre de transport stocké sur la carte Oûra.

Le ressort territorial de la CCMP est directement limitrophe de celui du SMTAML et les échanges en transports en commun sont nombreux entre les deux territoires. Cela aboutirait à :

- Proposer un tarif multimodal à l'ensemble des habitants du bassin de la CCMP
- Simplifier le parcours client en proposant un titre de transport unique

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la CCMP au SMTAML à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau au Syndicat des Mobilités des Territoires de L'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMTAML) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,

Caroline TERRIER

Accusé de réception en préfecture
001-210100434-20220929-INTERCO2022_62-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022